



LE CENTRE HOSPITALIER DE SAINTES RECHERCHE...

UN(E) NEUROLOGUE

STATUTS POSSIBLES

Praticien Hospitalier, Praticien contractuel

L'ETABLISSEMENT ET SON ENVIRONNEMENT

Situé au sud de la Charente Maritime, à 1h de Bordeaux et 30 minutes de l'océan, le CH de Saintes est un établissement de recours doté de 5 pôles d'activités cliniques et 1 pôle médico-technique. Il a une capacité d'accueil de 881 lits et places, sur un bassin de population de plus de 300 000 habitants.

Il est par ailleurs établissement support du GHT de Saintonge pour le territoire Sud et Est de Charente Maritime.

LE POSTE

Le service

Vous intégrez l'équipe de neurologie – unité de neuro-vasculaire, intégrée au pôle médecine et spécialités du Centre Hospitalier de Saintes, dont l'activité est reconnue sur l'ensemble du territoire.

Vous serez accueilli(e) dans une équipe dynamique composée actuellement de 5 Praticiens temps plein et de 2 praticiens à temps partiel.

- Excellentes relations avec une équipe médicale renouvelée de réanimation polyvalente, facilitant la gestion des états neurologiques graves des patients hospitalisés.
- Interface privilégiée avec une équipe médicale complète de radiologues motivés et plateau technique d'imagerie renouvelé en 2022, disposant désormais de 2 scanners et 2 IRM (1,5 et 3 Tesla), d'un TEP-Scanner et d'une Scintigraphie, facilitant des diagnostics rapides.

Le service est par ailleurs agréé pour l'accueil des internes, dont l'affectation pour le semestre en cours est de 1 interne de spécialité.



Principales missions

- Prise en charge globale des patients hospitalisés au sein du service de neurologie et de soins intensifs en neuro-vasculaires (USINV)
- EMG- EEG
- Consultation de neurologie, mémoire, consultations pos-AVC
- Travail pluridisciplinaire
- Participation à la permanence des soins sur la ligne dédiée du service : du lundi au vendredi : demi-garde sur place en 1^{ère} partie de nuit suivie d'une astreinte forfaitisée toutes les nuits – astreintes le week-end.

La rémunération

Outre la rémunération liée à votre statut (émoluments, ISPE en tant que PH, indemnités diverses), vous percevez les éléments variables de paie liés à la permanence des soins : indemnités de garde, d'astreinte et temps de travail additionnel calculé au quadrimestre.

PROFIL RECHERCHE

- Inscription au Conseil National de l'Ordre des Médecins en France en neurologie
- DIU de pathologies neurovasculaires / DIU d'imagerie neurovasculaire
- Capacité à travailler en équipe

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER :

- Le président de CME, Monsieur le Docteur Alain GRENTZINGER -05 46 95 10 76 – a.grentzinger@ch-saintonge.fr
- Le chef de service, Monsieur Le Docteur Didier CHAVOT- d.chavot@ch-saintonge.fr
- Les chefs du pôle médecine et spécialités, Madame Le Docteur Nathalie DEVEDEIX et Monsieur le Docteur Florent PLASSE : n.devedeix@ch-saintonge.fr ; f.plasse@ch-saintonge.fr
- Le Directeur des Affaires Médicales, Monsieur Adrien MOURA – 05 46 95 12 65, a.moura@ch-saintonge.fr -
- Le service des Affaires Médicales, 05 46 95 12 46 - aff-medicales@ch-saintonge.fr

